

Participation Citoyenne

- Renforcer la sécurité de proximité
- Lutter contre les atteintes aux biens

Rencontre

25/11/2021 | 17h30
Ludothèque



Participation Citoyenne

- Renforcer la sécurité de proximité
- Lutter contre les atteintes aux biens

Rencontre

29/11/2021 | 17h30
Salle des Mariages



Participation Citoyenne

- Renforcer la sécurité de proximité
- Lutter contre les atteintes aux biens

Rencontre

03/12/2021 | 17h30

Salle Rousseau

Maison des Associaitons





Instaurée par le Ministère de l'Intérieur en 2006, la démarche « participation citoyenne » a pour objectif de renforcer la sécurité de proximité en impliquant les habitants, en complément des moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre sur le territoire communal.

Les objectifs

Associer les habitant.e.s au maintien de la sécurité publique dans leur environnement immédiat, c'est :

- Renforcer la tranquillité publique et générer des **solidarités** de voisinage.
- Adopter collectivement des réflexes pour accroître l'efficacité de la **prévention**.
- Définir des process de signalement permettant d'**améliorer la réactivité** des forces de l'ordre.
- Lutter contre la délinquance d'appropriation.

Le fonctionnement

Le dispositif « participation citoyenne » vient créer un **niveau de vigilance supplémentaire**, entre le territoire communal (géré par les forces de l'ordre : vidéo-protection, actions des pouvoirs publics, etc) et l'habitation individuelle (alarmes individuelles, surveillance des animaux domestiques, inscription à l'opération tranquillité vacances, etc).

Ce dispositif national prévoit ainsi un protocole de **participation citoyenne** en définissant le rôle des partenaires :

- Mme la Préfète de Gironde
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique
- M. le Maire et son service de Police Municipale
- Le référent de quartier du dispositif de « Participation citoyenne »



Les missions du référent

Ils recueillent auprès des habitants du quartier tout élément pouvant accroître l'efficacité des services de police.

Les référents Participation Citoyenne sont des personnes **volontaires**, attentives à la vie et au bien-vivre de leur quartier.

Le rôle des référents concerne exclusivement les atteintes à la **tranquillité publique**, (lutte contre les cambriolages).

En aucun cas ils n'ont compétence pour connaître ou traiter de litiges d'ordre privé.

Les référents participation Citoyenne recevront une formation dispensée par la Police Nationale et la Police Municipale.

Le volontariat de ces référents est formalisé par la signature d'une charte d'engagement visant à garantir le respect du droit et des libertés individuelles.

Les moyens d'actions

Une signalétique sur site permettant d'identifier les secteurs bénéficiant de cette sécurité de proximité.

Des échanges d'informations entre les 4 partenaires (fiches relais et connexions au réseau social dédié).

Renseignements

Pôle tranquillité - Police Municipale
05 56 67 48 00 | prevention.delinquance@cenon.fr

Le Délégué Cohésion Police - Population
près du Commissariat de Police de Cenon
ddsp33-divest-dcpp@interieur.gouv.fr

+ d'infos sur cenon.fr